

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2019
Séance du 9 octobre 2019

MOTION

Objet : Les urgences 04 en danger

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de septembre 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoît, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 23), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis

Etaient représentés :

AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARTOLINI Bernard a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
CHATARD Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre (à partir du rapport n° 24)
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à NICOLOSI Philip
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à BRUN Patricia

Etaient excusés :

AUBERT Serge	PELESTOR Michel
AUZET Guy	REBOUL Childéric
BALIQUE François	REINAUDO Patrick
FERAUD Maryline	ROCHAT Jacques
FLORES Sylvain	THONNATTE Lionel
MAGAUD Marie José	TONELLI Corinne
MUNOZ MALDONADO Julien	

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2019

Application agréée E-legalite.com

Madame Patricia GRANET BRUNELLO, rapporteur, expose ce qui suit :

Un citoyen qui habite Colmars-les-Alpes ou Moustiers-Sainte-Marie, dans les Alpes-de-Haute-Provence, doit avoir la même égalité d'accès aux soins et aux soins d'urgence qu'un citoyen domicilié à Marseille.

Mais à l'heure où la France dispose de l'un des meilleurs systèmes de santé au monde au niveau de la technologie, les inégalités territoriales d'accès à la santé sont de plus en plus fortes.

Situé dans un territoire de montagne, à plus d'une heure de route du premier hôpital, ce citoyen est le premier concerné par la désertification médicale qui impacte tout le territoire français mais encore plus les territoires ruraux, comme le nôtre.

L'avenir de la ruralité est dans une impasse. Sans un accès aux soins de qualité, le droit à vivre et à développer économiquement nos territoires ruraux est remis en cause, notamment lorsque ce système de soins doit faire face à la saisonnalité et à l'accroissement important des populations durant les périodes touristiques.

Aujourd'hui, le problème des urgences est alarmant : des médecins quittent les urgences de Digne-les-Bains, des médecins quittent les urgences de Manosque et les urgences de Sisteron ont fermé la nuit cet été faute d'effectifs médicaux.

De plus, l'activité des urgences de Digne-les-Bains ne fait que croître avec 20 000 passages par an. Ces chiffres concrets vont bien au-delà des seuils de 12 500 passages qui déterminent la viabilité d'un service d'urgence.

Or, si la solution proposée par la direction du GHT 04 de supprimer l'activité de régulation du SAMU 04 dans sa totalité pour la rattacher au CHICAS et la transférer ainsi dans les Hautes-Alpes a été abandonnée, la mutualisation nocturne reste d'actualité et ne permettra pas de résoudre durablement cette situation de pénurie.

Nous, élu(e)s de Provence Alpes Agglomération, dénonçons cette perspective qui viserait à aggraver les conditions d'accès aux soins d'urgence pour nos concitoyens bas-alpin, déjà largement touchés par les inégalités territoriales d'accès à la santé et la désertification médicale.

Par conséquent, à l'occasion du conseil d'agglomération du 9 octobre 2019, nous :

- rappelons que l'égalité des soins pour tous soit à nouveau un objectif majeur de santé publique ;
- demandons le maintien de la régulation SAMU 04 dans sa totalité dans le 04 ;
- demandons que les effectifs médicaux des structures de médecine d'urgence soient recherchés de toute urgence afin de permettre une organisation optimale de leurs activités ;
- demandons qu'à court terme les hôpitaux des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes aient plus de moyens financiers pour être attractifs en termes de recrutement ;

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20191009-MO_09102019

- demandons que des temps de vacation rémunérés correctement puissent s'envisager sur des participations des médecins libéraux au fonctionnement des urgences ;
- demandons que des évolutions réglementaires puissent encadrer les conditions d'exercice de la médecine hospitalière et libérale afin que la médecine publique et ses hôpitaux ne se retrouvent pas systématiquement en concurrence avec le privé, alors même que le public assure la véritable médecine d'urgence.
- demandons que des organisations entre la médecine libérale et hospitalière soient permises dans la ruralité, au travers de moyens financiers supplémentaires, que des organisations, mutualisations et partenariats entre les urgences et les SDIS soient aussi élaborées afin que l'ensemble de la chaîne de secours soit garantie ;
- demandons l'obligation pour un nouveau médecin diplômé à s'installer, pour une certaine durée, dans les zones peu pourvues (notamment en zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins) afin de permettre de passer le cap lié à l'arrivée des nouvelles générations de médecins.
- demandons, aux côtés de Jean-Yves ROUX, sénateur des Alpes-de-Haute-Provence et de Patricia Granet-Brunello, Maire de Digne-les-Bains, l'organisation d'un Grenelle de la santé des Territoires, dans les Alpes-de-Haute-Provence, afin d'initier et d'expérimenter de nouvelles organisations et ainsi définir un nouveau modèle d'accès à la santé en milieu rural.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

A l'unanimité

APPROUVE la motion présentée

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2019

Application agréée E.legalite.com

99_DE-004-200067437-20191009-MO_09102019